

Compte rendu FSU du CHSCTM du 25 mai 2020

Lundi 25 mai se tenait le premier CHSCTMEN depuis le déconfinement avec pour sujet principal la crise sanitaire.

I. Déclarations liminaires : cf DL FSU

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, le ministère rappelle la nécessité d'un protocole sanitaire exigeant dans l'intérêt de tous, élèves comme personnels. Il précise également le choix pour l'Éducation nationale de fournir en masques, gel et lingettes virucides aux personnels malgré les difficultés d'approvisionnement rencontrées. Concernant la direction d'école, le chantier a été interrompu par le confinement. Il va redémarrer et concernera les tâches administratives, la rémunération des directrices et directeurs, la formation ainsi que l'amélioration du cadre juridique.

II. Ordre du jour

Point sur la situation de reprise d'activité depuis le déconfinement

Pour la FSU il s'agit de faire un bilan des difficultés rencontrées. L'application du protocole sanitaire en cas de suspicion de cas de Covid-19 est inégale selon les territoires, il est nécessaire d'avoir un cadre plus strict et qui intègre un principe de précaution. De plus des difficultés ont été notables au niveau de l'approvisionnement des masques, l'absence de gel hydroalcoolique et de lingettes virucides. Des sont exercées sur les personnels là où le protocole était difficilement applicable. Concernant les directrices et directeurs d'école, la charge de travail a été très conséquente. Avec l'accueil des élèves sont apparues les problématiques de métier.

La FSU alerte sur les pressions dans certains collèges dans les **zones** départements qui passent du rouge au vert. Certains chefs d'établissement font pression pour ne pas appliquer de progressivité dans le retour des élèves.

La question des ASA est posée pour la seconde phase de déconfinement, aussi bien pour les personnels vulnérables que pour les gardes d'enfants.

La FSU a également porté à la connaissance du ministère les difficultés rencontrées par les personnels à travers la classe virtuelle du CNED (propos déplacés, agressions verbales...)

Pour le ministère, la seconde phase n'est pas encore organisée, des annonces seront faites par le premier ministre le 28 mai. Pour l'heure, il n'est pas question de faire évoluer le protocole sanitaire. Il dépend étroitement de l'état de l'épidémie.

Concernant les difficultés liées à la classe virtuelle, le ministère fera remonter.

Avis proposé par la FSU sur la classe virtuelle POUR : FSU, UNSA, FO
--

Adopté à l'unanimité par le CHSCTMEN

Le CHSCTMEN alerte le ministère sur le manque de sécurisation de l'outil institutionnel « ma classe virtuelle » fourni pas le CNED. Exige le déploiement d'un outil de classe virtuelle protégeant des risques d'agressions ou de piratages.

Avis proposé par FO sur la proposition de loi sur l'obligation de l'enseignement numérique POUR : FSU, UNSA, FO

Adopté à l'unanimité par le CHSCTMEN

Le CHSCT M demande qu'il ne soit pas donné suite à la proposition de loi de la députée Frédérique MEUNIER visant à rendre à instaurer l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles élémentaires en le rendant obligatoire.

La FSU s'associe, notamment au vu de l'exposé des motifs de la proposition de loi.

Échanges sur la question des masques

Pour le ministère, le choix de fournir des masques grand public aux personnels s'appuie sur une synthèse de prescription en matière de prévention contre le Covid-19. Selon le ministère de la santé, il s'agirait de masques les plus performants. Les notices se trouvaient dans chaque carton reçu au MEN ; le conditionnement réalisé pour répondre au plus près des besoins du terrain n'a pas permis de les envoyer à chaque destinataire. Elles ont été par la suite envoyées par mail. De même, le choix a été fait de confier l'entretien des masques ~~réalisé par~~ à chaque utilisateur ~~doit~~ pour éviter le partage des équipements.

Pour la FSU, des problèmes de logistique persistent et le nombre de masques n'est pas suffisant. Pour les infirmier-es, les masques grand public sont inadaptés pour leurs missions au quotidien.

Avis proposé par la FSU sur les problématiques liées aux masques

POUR : FSU, UNSA / ABSTENTION : FO

Adopté par le CHSCTMEN

Le CHSCT réunit ce jour alerte le MEN au sujet des problématiques concernant les masques.

D'une manière générale, l'approvisionnement en masque est très aléatoire selon les départements sans aucune visibilité à court terme, ce qui peut être source de stress pour les personnels.

De même, les masques grand public posent plusieurs questions : à raison de deux par jour, il n'est pas possible d'être protégé correctement. En effet, ce masque doit être changé par exemple pour pouvoir boire ou manger, ce qui en période de canicule à venir risque d'être le cas plusieurs fois par jour ; de même, l'entretien nécessaire de ces masques exige de pouvoir les laver après usage à haute

température, ce qui nécessite a minima de pouvoir bénéficier d'un nombre conséquent de masques dans l'attente de leur nettoyage.

En ce qui concerne les écoles, la réglementation n'oblige pas au port du masque pour les élèves. Le port d'un masque grand public de catégorie 1 ou d'un masque chirurgical ne protège que l'entourage des personnels et non eux même alors qu'ils sont en présence d'élèves qui peuvent être vecteur. En conséquence, dans toutes les situations où le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves, des mesures spécifiques doivent être mises en place pour assurer la protection des personnels.

Pour le CHSCTM, il y a urgence à :

- organiser l'approvisionnement de masques de manière à éviter toute rupture de stock et une visibilité à moyen terme ;*
- distribuer les masques quotidiennement en nombre suffisant pour les personnels*
- mettre en place des mesures spécifiques pour les situations où le masque n'est pas obligatoire*

Demande d'information sur les procédures à suivre en cas de contamination (application des protocoles ministériels)

Pour la FSU, le cadre du protocole n'est pas assez exigeant, il laisse trop de place à la mise en œuvre locale. Plusieurs situations sont connues et ont été remontées au ministère. Le protocole n'incite pas à prendre les mesures suffisantes dès qu'il y a suspicion de Covid-19.

Avis proposé par la FSU sur le principe de précaution

POUR : FSU, UNSA / NNPV : FO

Adopté par le CHSCTMEN

Le CHSCTMEN demande une harmonisation sur tout le territoire de la conduite à tenir en cas de suspicion ou de covid avéré intégrant un principe de précaution. L'ensemble de la procédure doit être engagé dès la suspicion de covid et sans attendre les résultats des tests.

En tout état de cause, ce qui est prévu dans le protocole sanitaire national doit s'appliquer strictement.

Échanges sur la demande de reconnaissance du caractère professionnel des contaminations

Pour l'heure, le Covid-19 n'est pas inscrit sur la liste des maladies professionnelles, ce qui rend compliqué d'établir le caractère professionnel de cette maladie et qui limite les droits des agents qui demanderaient la reconnaissance en maladie à caractère professionnel. Aucune doctrine n'est établie sur le sujet qui est interministériel. Pour ce qui est de la situation des infirmières réquisitionnées durant le confinement et qui auraient été contaminées, une réponse sera apportée rapidement.

Pour la FSU, il s'agit de cadrer et de faciliter la possibilité offerte aux personnels de voir la contamination au Covid-19 imputable au service, en passant par le droit à imputabilité pour accident de service. Un avis a été déposé en ce sens lors d'une séance précédente, avis qui n'a pour l'heure reçu aucune réponse.

Questions diverses demandées par les représentants du personnel

- La situation d'une école de l'Essonne : le directeur a présenté les signes d'un covid le 11 mai, il a été mis en arrêt de travail et testé le lendemain. Les résultats, négatifs, ont été connus le 16 mai. L'école n'a pas été fermée, ni désinfectée. Aucun des personnels ayant été en contact n'a été placé en quatorzaine ni testé.

Pour la FSU, l'application du protocole n'a pas été respectée. Si le cas s'était avéré positif, les contacts auraient été des vecteurs conséquents de l'épidémie.

- La situation d'un collège de la Sarthe : là encore le principe de précaution n'a pas été appliqué. Cette situation a été signalée dans la déclaration liminaire de la FSU.

- La dématérialisation des DUERP et des RSST : dans la période, la dématérialisation de ces outils aurait permis un bilan au plus près du terrain. Aujourd'hui, pour les DUERP, les applications sont différentes d'une académie à une autre, ce qui complique les synthèses de données en termes de prévention des risques.

Une réunion interministérielle (MEN, économie et finances) devrait se tenir rapidement afin de proposer au MEN un outil qui semble satisfaire aux besoins de notre ministère. Il présente l'intérêt de l'approche via les unités de travail.

Pour la FSU, les fiches de registre Santé et sécurité au travail remontent plus facilement quand elles sont dématérialisées. Il est important que les applications soient identiques sur l'ensemble du territoire.

Avis de proposé par l'UNSA sur la dématérialisation des registres

POUR : FSU, UNSA / CONTRE : FO

Adopté par le CHSCTMEN

Le CHSCT Ministériel demande au Président la mise en place, dans les meilleurs délais et dans tous les services, d'une version dématérialisée des registres SST et DGI ainsi que du DUERP. Cette dématérialisation devra faire l'objet d'un travail en CHSCT Men afin de garantir les obligations d'accès, de consultation, d'archivage. Cette mise en place devra s'accompagner d'une présentation exhaustive du fonctionnement de ces documents sous forme dématérialisée pour tous les agents.

Point sur le calendrier de travail du CHSCTMEN jusqu'à l'été

Diférents travaux réglementaires restent à accomplir d'ici la fin de l'année scolaire (bilan des AT-MP, des entretiens annuels des ISST, handicap, synthèse d'activité des

médecins de prévention, arrêté télétravail). De même, un certain nombre de sujets sont en attente : suite des GT groupes de travail sur la prévention des actes suicidaires, présentation des guides actualisés des CITIS, bilan du guide concernant l'accompagnement des personnels accueillant des EBEP ; mais également, à la demande des représentants des personnels, d'autres pistes de travail comme la qualité de l'air, la toxicité des revêtement EPS, les conditions de travail des chefs d'établissement sont à l'ordre du jour des travaux du CHSCTMEN pour cette année.

Le prochain GT se tiendra le 16 juin, le CHSCTMEN le 2 juillet, puis un autre GT pourrait avoir lieu le 9 juillet et le dernier CHSCT le 23 juillet.